

République de Côte d'Ivoire



Union-Discipline-Travail

**Cabinet du Premier Ministre
Comité de Privatisation**

RAPPORT ANNUEL 2013

| | Pages |
|--|-------|
| MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION | 4 |
| RESUME EXECUTIF | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| 1. RENOUVELLEMENT DU COMITE DE PRIVATISATION | 9 |
| 2. RECONSTITUTION DE LA CELLULE TECHNIQUE | 10 |
| 3. TRAVAUX DU COMITE DE PRIVATISATION | 14 |
| 3.1. Les activités | 14 |
| 3.2. Le bilan des opérations effectuées | 14 |
| 4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE | 17 |
| 5. PERSPECTIVES 2014 | 20 |
| CONCLUSION..... | 22 |

MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION



Conformément à la volonté du Gouvernement de redynamiser l'économie ivoirienne par le développement du secteur privé, le Conseil des Ministres du 29 juin 2011 a relancé le processus de désengagement de l'Etat de Côte d'Ivoire du secteur productif en fixant comme objectif la réduction de 25% de la taille du portefeuille des entreprises publiques. Les objectifs généraux de ce désengagement sont les suivants :

- redynamiser l'économie nationale en favorisant le développement du secteur privé,
- augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises ivoiriennes,
- réduire les subventions et l'endettement de l'Etat, grâce à l'amélioration de la capacité d'autofinancement des entreprises,
- augmenter les ressources budgétaires de l'Etat,
- mobiliser l'épargne nationale vers des investissements productifs.

Dans le cadre de la relance de ces opérations de privatisation, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a pris le décret n° 2013-321 du 21 mai 2013 nommant les nouveaux membres du Comité de Privatisation institué par la loi n°94-338 du 09 juin 1994

Ce Comité que j'ai l'honneur de présider est composé de neuf (9) membres, et est assisté dans sa mission par une Cellule Technique placée sous l'autorité d'un Coordonnateur.

Après plusieurs années de léthargie, le nouveau Comité de Privatisation a démarré ses activités en poursuivant le processus de privatisation de la Société des Mines d'Ity (SMI). Celui - ci s'est achevé par les cessions de 9,1% et de 5% du capital de la SMI détenu par l'Etat à travers la SODEMI, respectivement à LA MANCHA PRECIOUS METALS SA et à la société KEYMAN INVESTMENT de Monsieur Didier DROGBA.

Quatorze autres (14) entreprises sont inscrites dans le programme de privatisation en cours, dont le processus de cession des parts de l'Etat dans sept (7) d'entre elles est prévu pour être achevé au cours de l'année 2014. Le Comité de Privatisation ambitionne donc de donner un coup d'accélérateur à ce programme qui constitue un maillon important de la politique économique prônée par le Chef de L'Etat.

Ainsi enclenché, ce processus de privatisation connaîtra le succès espéré, avec la participation et l'implication forte des investisseurs et autres acteurs du secteur privé, des épargnants et des institutions. Cependant, ce succès ne sera total qu'avec l'adhésion des populations ivoiriennes qui constitue la priorité de l'action gouvernementale. Aussi, des dispositions spécifiques seront prises en vue de favoriser la participation des populations à ce processus, instrument privilégié d'une participation accrue des nationaux à la gestion de l'économie de la Côte d'Ivoire.

Christian KOFFI

RESUME EXECUTIF

Le Président de la République a pris le décret n° 2013-321 du 21 mai 2013, nommant les neuf (9) membres du Comité de Privatisation.

Le Comité de Privatisation a procédé à la reconstitution de la Cellule Technique qui ne comprenait plus qu'un seul expert senior, par le recrutement, à la suite d'appel à candidatures ouvert, d'un expert senior et de quatre experts juniors, ce qui a permis de porter l'effectif à six (6) experts.

Par arrêté n° 396/PMMEF du 31 octobre 2013, le Premier Ministre a procédé à la nomination du Coordonnateur de la Cellule Technique.

Le Coordonnateur et les experts nouvellement recrutés ont pris fonction le 11 novembre 2013.

Par ailleurs, les locaux du Comité de Privatisation ont été partiellement réhabilités et l'outil de travail a été renforcé, en vue d'améliorer le cadre de travail du personnel de la Cellule Technique.

L'exécution des travaux de réhabilitation et l'acquisition du matériel et du mobilier de service ont été réalisés dans un contexte financier très difficile, en raison de l'insuffisance des dotations budgétaires. Une part importante des dépenses d'investissement n'ont pas pu être couvertes par le budget de 2013 et ont dû être reportées en 2014.

Au plan opérationnel, le Comité de Privatisation a démarré les travaux de cession des parts de l'Etat dans les quinze (15) entreprises à privatiser dont la liste a été arrêtée en Conseil des Ministres, le 2 décembre 2013.

En termes de résultats, la privatisation de la Société des mines d'Ity (SMI) a été achevée. Cette opération a consisté en la cession de 9,1% et de 5% des actions de la SMI, détenues par l'Etat, respectivement à La MANCHA PRECIOUS METALS SA et à la Société KEYMAN INVESTMENT de Monsieur Didier DROGBA. A travers cette privatisation, le groupe LA MANCHA devient l'actionnaire majoritaire de la SMI et s'engage à investir environ 98 milliards de FCFA dans le développement de la mine d'Ity et à créer deux cents (200) emplois supplémentaires. Les recettes de cette privatisation s'élèvent à 7,2 milliards de FCFA.

Le Comité a également soumis au Gouvernement des propositions de cessions des participations de l'Etat dans le capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) et de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale Côte d'Ivoire (BIAO-CI).

Pour l'année 2014, le Comité de Privatisation envisage d'accélérer le rythme des privatisations en réalisant la cession des participations de l'Etat dans le capital des sept (7) entreprises suivantes : SIB, BIAO – CI, VERSUS BANK, SONITRA, PALMAFRIQUE, TRCI, NEI – CEDA.

Afin d'assurer les meilleures chances de succès à ses opérations et améliorer leur acceptabilité par les populations, le Comité de Privatisation entend renforcer ses actions de communication et poursuivre ses pratiques de transparence dans la conduite de ses activités.

Il instituera une meilleure collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le processus de privatisation.

INTRODUCTION

Démarrées en 1991, les opérations de privatisation ont été effectuées jusqu'en 1994 sur la base de décrets pris au cas par cas. Les fondements juridiques qui encadraient ces cessions résidaient dans les textes réglementant les différentes catégories d'entreprises.

En 1994, pour accélérer le processus de privatisation et sécuriser davantage les opérations, le gouvernement ivoirien a élaboré une loi encadrant les opérations de privatisation et destinée à renforcer le cadre réglementaire de celles – ci. Ainsi fut adoptée la loi n°94-338 du 09 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans les entreprises et établissements publics nationaux. Cette loi crée le Comité de Privatisation. Celui-ci est placé sous la tutelle du Premier Ministre.

Le décret 94-520 du 21 septembre 1994 pris en application de cette loi, fixe les règles de fonctionnement du Comité de Privatisation et crée une Cellule Technique placée sous sa responsabilité.

Dirigée par un Coordonnateur, la Cellule Technique assiste le Comité de Privatisation dans la préparation et la réalisation des opérations de privatisation.

Par ailleurs, la loi n° 94-338 fixe les principaux objectifs de la privatisation, à savoir :

- redynamiser l'économie nationale en favorisant le développement du secteur privé,
- augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises ivoiriennes,
- réduire les subventions et l'endettement de l'Etat, grâce à l'amélioration de la capacité d'autofinancement des entreprises,
- augmenter les ressources budgétaires de l'Etat,
- mobiliser l'épargne nationale vers des investissements productifs.

Sous l'égide de cette loi, le programme de privatisation a connu une performance notable. Ainsi, plus de soixante – dix (70) entreprises exerçant dans l'ensemble des secteurs de l'économie ont été privatisées au cours de la période 1994-1998.

Ces opérations de privatisation ont rapporté à l'Etat 325,6 milliards de FCFA et les dettes rétrocédées aux repreneurs des entreprises privatisées se sont élevées à 100,2 milliards de FCFA. Les investissements réalisés par les repreneurs des sociétés privatisées ont été évalués à 330 milliards de FCFA.

Cependant, ce programme va être brusquement ralenti, voire interrompu par les crises politiques qui se sont succédé depuis 1999. Depuis cette année, les mandats des membres du Comité de Privatisation n'ont pas toujours été renouvelés, tandis que l'effectif de la Cellule Technique était réduit au minimum. Par ailleurs en 2011, les bureaux du Comité de Privatisation ont subi d'importants dégâts matériels du fait de pillages lors de la crise post - électorale.

Durant la période de léthargie du Comité de Privatisation, certains Ministères techniques, ainsi que le Ministère de l'Economie et des Finances, ont procédé à quelques opérations de privatisation.

Le Conseil des Ministres du 29 juin 2011 a relancé le processus de désengagement de l'Etat du secteur productif, en fixant comme objectif la réduction de 25% de la taille du portefeuille des entreprises publiques.

A cet effet, le Président de la République a pris le décret n° 2012-578 du 13 juin 2012 modifiant l'article premier du décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation.

Outre un Président désigné par le Premier Ministre, le Comité de Privatisation comprend désormais :

- un représentant du Président de la République,
- un représentant du Premier Ministre,
- un représentant du Ministre en charge du Plan et du Développement,
- un représentant du Ministre en charge de l'Industrie et des Mines,
- un représentant du Ministre en charge du Pétrole et de l'Energie,
- un représentant du Ministre en charge de l'Economie et des Finances,
- un représentant du Ministre en charge du Commerce,
- un représentant du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD).

Sur la base de ce nouveau cadre réglementaire, les membres actuels du Comité de Privatisation ont été nommés par le décret n° 2013-321 du 21 mai 2013.

Le présent rapport annuel présente les activités du Comité de Privatisation pour l'année 2013. Il est structuré comme suit :

- Renouvellement du Comité de Privatisation,
- Reconstitution de la Cellule Technique,
- Travaux du Comité de Privatisation,
- Gestion administrative et financière,
- Perspectives 2014.

1. RENOUVELLEMENT DU COMITE DE PRIVATISATION

Le Comité de Privatisation a été reconstitué en 2013 avec la nomination de ses membres par décret n° 2013-321 du 21 mai 2013 du Président de la République, S.E. Monsieur Alassane OUATTARA. Son Président a été désigné par arrêté n° 205/PM/CAB du 05 juin 2013 de Monsieur le Premier Ministre conformément aux dispositions réglementaires. Les membres du Comité de Privatisation sont nommés pour une durée de trois (3) ans renouvelable. Ils sont choisis en raison de leurs compétences en matière économique, financière et juridique, ainsi que de leur intégrité morale. Les neuf (9) membres du Comité du Privatisation sont les suivants :

- ❖ **M. KOFFI Konan Christian**, Président,
- ❖ **M. BEDIE Jean-Luc**, représentant le Président de la République,
- ❖ **M. KESSE Feh Lambert**, représentant le Premier Ministre,
- ❖ **M. OUATTARA Cheick**, représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement,
- ❖ **M. BAMBA Seydou**, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances,
- ❖ **M. GUETAT Ehouman Noël**, représentant le Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie,
- ❖ **M. GOUNONGBE Nazaire**, représentant le Ministre chargé du Commerce,
- ❖ **M. GNAMIEN N'dri Guillaume**, représentant le Ministre chargé de l'Industrie et des Mines,
- ❖ **M. AMANI Philippe**, représentant le BNETD.

2. RECONSTITUTION DE LA CELLULE TECHNIQUE

2.1. Mise en place de la Cellule Technique

Dès sa mise en place, le Comité de Privatisation s'est attelé à rendre opérationnelle la Cellule Technique. A cet effet, il a lancé le recrutement de quatre (4) experts juniors et d'un (1) expert senior par un appel à candidatures ouvert, afin de porter l'effectif des chargés d'opérations à six (6).

Dans le cadre de la procédure de recrutement, 220 dossiers ont été reçus dont cent vingt-trois (123) candidatures au poste d'expert junior, trente-trois (33) candidatures au poste d'expert senior et soixante-quatre (64) candidatures à titres divers. Une première sélection réalisée par le Comité de Privatisation a permis de retenir soixantequinze (75) dossiers dont cinquante et un (51) pour les postes d'expert junior et vingt-quatre (24) pour le poste d'expert senior. Les candidatures sélectionnées ont été évaluées avec l'assistance d'un cabinet de recrutement, lui-même choisi à la suite d'un appel d'offres.

A la suite du processus de sélection, les experts suivants ont été recrutés en raison de leurs compétences en matière économique, comptable, financière et juridique :

- Monsieur DJAHA Kouakou Laurent (Expert Senior) ;
- Monsieur EBROTIE Romain (Expert Junior) ;
- Mademoiselle EHI Marie-Christelle (Expert Junior) ;
- Monsieur KOUASSI Hartman (Expert Junior) ;
- Monsieur SORO Klotioloman (Expert Junior).

Monsieur N'GUESSAN Kouamé Jean-Baptiste (Expert Senior), déjà en poste, complète l'effectif à six (6) experts.

Par arrêté n°396/PMMEF du 31 octobre 2013, le Premier Ministre a nommé Monsieur KONE Ambroise, Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation.

Le Coordonnateur et les experts ont pris fonction le 11 novembre 2013. Ils sont liés à l'Etat par un contrat de travail à durée déterminée.

2.2. Dotation de la Cellule Technique en moyens matériels et logistiques

Pendant la crise post – électorale de 2011, les bâtiments, les installations et les archives du Comité de Privatisation ont été saccagés et une partie de l’outil de travail emporté. Un état des lieux a été effectué. Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des locaux, le renouvellement et l’acquisition de matériel et de mobilier pour les nouvelles recrues se sont chiffrés à 17 609 572 de FCFA.

En outre, le Comité de Privatisation a pu procéder à une réhabilitation sommaire du bâtiment annexe, grâce à un crédit budgétaire complémentaire accordé par le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget. Ainsi, les bureaux de la Cellule Technique ont été réaménagés afin de les rendre opérationnels.

2.3. Organisation opérationnelle de la Cellule Technique

Afin que la conduite de ses opérations et la réalisation de ses missions s’inscrivent dans un cadre structuré, la Cellule Technique s’est dotée d’un manuel de procédures administratives et financières, d’un manuel d’opérations, d’une charte graphique, d’un manuel de traitement du courrier et d’un code de déontologie.

- le manuel de procédures administratives et financières formalise le cadre d’exécution des opérations administratives, financières et budgétaires de la Cellule Technique conformément aux principes de gestion généralement admis.
- le manuel de procédures opérationnelles définit les différentes étapes à suivre par les Chargés d’Opérations dans l’exécution de leurs tâches, notamment pour la conduite de bout en bout des opérations de privatisation.
- la charte graphique répond aux besoins d’harmonisation et d’identification de tous les documents émanant de la Cellule Technique.
- la procédure de traitement du courrier décrit les étapes obligatoires que doit suivre un courrier entrant ou sortant. Elle répond à l’objectif d’assurer le suivi du courrier et les étapes de sa validation.

Par ailleurs, une nouvelle organisation des opérations, articulée autour de deux (2) équipes, a été mise en place pour plus de performance dans la gestion des dossiers. Chaque équipe est composée d'un Chargé d'Opérations Senior et de deux Chargés d'Opérations Juniors, et a en charge un portefeuille de dossiers.

Enfin, les archives sont en cours de réhabilitation et de reconstitution. A cet effet, un cabinet d'archivage a été recruté en vue de leur réorganisation et de la création d'instruments de recherche. Le cabinet a également été chargé de la formation des secrétaires à l'organisation du pré-archivage.

2.4. Activités de la Cellule Technique

Dès la relance des activités de la Cellule Technique en novembre 2013, la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) a transmis à celle-ci les dossiers de privatisation de la Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire (BIAO-CI) et de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) dont le processus de privatisation avait été engagé par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances. La Cellule Technique a également récupéré onze (11) dossiers dont la procédure de lancement d'appel d'offres pour les études de privatisation avait été engagée par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances.

En vue de finaliser ces dossiers d'appel d'offres, la Cellule Technique a adressé des courriers de demande d'informations aux Directions des sociétés concernées. Elle a également effectué des visites de sites dans certaines de ces entreprises.

La Cellule Technique a reçu, par ailleurs, des visites d'opérateurs économiques souhaitant obtenir des renseignements sur les sociétés à privatiser et le processus de privatisation. Il s'agit d'acquéreurs potentiels, notamment de fonds d'investissement, de banques d'affaires, de sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI), de groupes financiers, de consultants.

En décembre 2013, le processus de privatisation des sociétés à privatiser se situe à des étapes diverses.

En ce qui concerne la Société des Mines d'Ity (SMI), la privatisation a été menée à son terme. Les négociations en vue de la cession de participations publiques au groupe LA MANCHA ayant démarré en mars 2013, le dossier SMI a été transmis au Comité de Privatisation à un stade avancé. Les études de valorisation étaient achevées et le Conseil des Ministres du 08 novembre 2013 a autorisé la cession à ce groupe, de 9,1% du capital de la SMI détenu par l'Etat à travers la SODEMI, ainsi que le prix de cession.

Le Gouvernement a également fixé une fourchette de prix en vue des négociations pour la cession de 5% du capital encore détenu au groupe de Monsieur Didier DROGBA.

Sur cette base, la Cellule Technique a engagé les négociations des conventions de cession et contribué à celles du pacte d'actionnaires. Cette opération de privatisation a été achevée en décembre 2013.

Les opérations de privatisation de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) et de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale Côte d'Ivoire (BIAO-CI) ont connu des avancées notables.

En effet, les études de valorisation et des modes de cession de ces deux banques ont été transmises à la Cellule Technique qui, après les avoir analysées, a rédigé des notes techniques qu'elle a soumises au Comité de Privatisation, pour validation.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration de la CIDT, une note technique relative à la situation financière et aux perspectives de cette entreprise a été rédigée à l'attention du Premier Ministre.

La Cellule Technique a aussi démarré les études de privatisation d'autres sociétés inscrites sur la liste des sociétés à privatiser. Ainsi, elle a initié :

- des séances de travail avec certaines directions de ces sociétés,
- des courriers de demande d'informations,
- la rédaction des termes de référence des études de privatisation en vue de leur validation par le Comité de Privatisation et du lancement des appels d'offres pour la sélection des consultants.

Enfin, sur instructions du Président du Comité de Privatisation, la Cellule Technique a élaboré un plan de communication qui sera soumis au Comité de Privatisation pour validation au début de l'année 2014.

3. TRAVAUX DU COMITE DE PRIVATISATION

3.1. Les activités

Le Comité de privatisation a tenu en 2013, huit (8) réunions au cours desquelles la proposition d'une liste de quinze (15) entreprises à privatiser d'ici 2015 a été arrêtée pour être soumise au Gouvernement qui l'a adoptée en Conseil des Ministres le 2 décembre 2013. Par ailleurs, les dossiers de la privatisation de la SMI, de la BIAO – CI et de la SIB ont été examinés. En outre, des décisions relatives au fonctionnement du Comité de Privatisation ont été prises. Il s'agit de :

- l'adoption, le 17 juillet 2013, du Règlement Intérieur du Comité de Privatisation, conformément à l'article 5 du Décret n°94-520 du 21 septembre 1994;
- l'adoption d'un manuel des procédures de prise de décisions et de conduite des opérations de privatisation.

En ce qui concerne la privatisation de la SMI, le Comité de Privatisation a négocié avec le groupe LA MANCHA et les conseillers de Monsieur Didier DROGBA, et a élaboré avec l'assistance de l'avocat – conseil, une convention de cession des parts de l'Etat à ces deux groupes. Il a également contribué aux négociations du pacte d'actionnaires de la SMI.

Concernant la privatisation de la SIB et de la BIAO, le Comité de Privatisation a recommandé les modes de cession des parts de l'Etat dans le capital de ces banques et proposé une fourchette de valorisation des parts de l'Etat dans le capital de ces entreprises.

3.2. Le bilan des opérations réalisées

Le renouvellement des membres du Comité de Privatisation est intervenu en juin 2013, et la Cellule Technique n'est redevenue opérationnelle qu'en novembre 2013. Aussi, seul le processus de privatisation de la SMI a pu être mené à terme en 2013.

Cette privatisation a consisté en la cession de 9,1% et 5% du capital de la SMI détenu par l'Etat à travers la SODEMI, respectivement à la MANCHA PRECIOUS METALS et à KEYMAN INVESTMENT de Monsieur Didier DROGBA.



Dans le cadre de cette opération, outre le paiement du prix de cession, la MANCHA PRECIOUS METALS a pris l'engagement de réaliser des investissements d'un montant de 150 millions d'euros soit environ 98,4 milliards de FCFA et de créer deux cents (200) nouveaux emplois.



Ces investissements se feront selon un programme articulé en trois phases :

- la phase d'exploration pendant laquelle l'acquéreur s'est engagé à investir environ 20 milliards de FCFA pour l'identification de nouvelles réserves avant la fin de l'année 2014.
- la phase de recherche de financement pour la construction d'une usine de traitement du minerai par le procédé de lixiviation en cuve qui permet d'améliorer le taux de récupération de l'or. Elle doit être réalisée avant décembre 2015.
- la phase de construction de l'usine, prévue de 2016 à 2017.



En ce qui concerne la cession à la Société KEYMAN INVESTMENT appartenant au footballeur Didier DROGBA, elle répond à la volonté de l'Etat de promouvoir l'actionnariat national.

Il y a bon espoir que cette cession pourra inciter d'autres ivoiriens, notamment ceux

de la diaspora, à participer à la gestion de leur économie en prenant une part active au processus de privatisation et à d'autres projets d'investissement.

A l'issue de cette opération, la répartition du capital de la SMI se présente comme suit :

| | Répartition du capital avant la privatisation (en %) | Répartition du capital après la privatisation (en %) |
|-------------------------------------|---|---|
| ■ Etat de CI | 10,0 | 10,0 |
| ■ SODEMI | 44,1 | 30,0 |
| Total ETAT | 54,1 | 40,0 |
| ■ COMINOR | 45,9 | 45,9 |
| ■ LA MANCHA PRECIOUS METALS | - | 9,1 |
| Total LA MANCHA | 45,9 | 55,0 |
| ■ KEYMAN Investment (Didier DROGBA) | - | 5,0 |
| TOTAL GENERAL | 100,0 | 100,0 |

Ainsi, l'Etat détient encore 40% du capital de la SMI, dont 10% de participation directe et 30% à travers la SODEMI.

Les recettes de cette privatisation s'élèvent à 7 215 527 000 FCFA. L'Etat pourra bénéficier d'autres retombées financières et économiques, notamment la perception de dividendes et de recettes fiscales plus importants, du fait de l'accroissement des activités de la mine et du développement d'activités connexes.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Sous la responsabilité du Président du Comité de Privatisation, la gestion administrative et financière du Comité est assurée par le Coordonnateur de la Cellule Technique.

4.1. Le Personnel

Les membres de la Cellule Technique sont des experts liés à l'Etat par une convention de prestations à durée déterminée. Ce sont les Chargés d'opérations.

Dans le cadre de la conduite de leurs activités, ils bénéficient de l'appui d'un personnel de soutien.

4.1.1. Les Chargés d'opérations

La Cellule Technique dispose de deux experts seniors et de quatre experts juniors. L'un des experts seniors et les quatre experts juniors ont pris fonction le 11 novembre 2013 à la suite d'un processus rigoureux et transparent de recrutement, pour renforcer la Cellule Technique qui était réduite à un seul un expert senior avant cette date. Les experts juniors sont répartis en deux équipes, dirigée chacune par un expert senior.

4.1.2. Le Personnel de soutien

Le personnel de soutien est composé comme suit :

- un (1) Responsable Administratif et Financier ;
- un (1) Responsable Administratif et Financier Adjoint ;
- trois (3) secrétaires dont une secrétaire bilingue ;
- une (1) standardiste ;
- deux (2) chauffeurs.

Les tâches affectées à ce personnel sont précisées dans un Manuel des procédures et dans des fiches de postes.

La gestion administrative et financière 2013 en bref

Administration

* Elaboration des manuels de procédures administratives, financières et budgétaires

* Elaboration des fiches de postes

Budget et finances

Budget 2013: 345,1 millions de FCFA

Taux d'exécution : 94,2%

4.2. Gestion budgétaire et financière

L'année 2013 a été une année difficile au plan budgétaire, le budget 2013 n'ayant pas prévu les coûts liés à la reprise, en cours d'exercice, des activités du Comité de privatisation et de la Cellule Technique.

4.2.1. Budget alloué

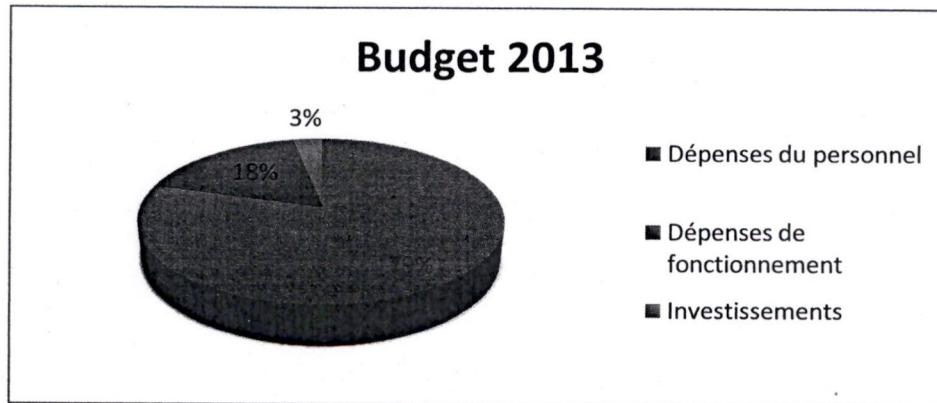
Le budget initial accordé au Comité de Privatisation pour l'année 2013 était de 305 111 747 de FCFA. Pour faire face à des dépenses complémentaires dues notamment aux frais de déplacement des membres du Comité de Privatisation, aux charges liées à la reconstitution de la Cellule Technique, à la rémunération des nouveaux Chargés d'Opérations et à leur équipement en matériel et mobilier de service, ainsi qu'à la réhabilitation des bâtiments administratifs, un complément de 40 000 000 de FCFA, nettement insuffisant, a été apporté au budget alloué, portant ainsi l'allocation définitive de crédits de l'année 2013 à 345 111 747 de FCFA.

Le budget alloué se ventile comme suit :

- dépenses de personnel : 273 468 321 de FCFA. Elles regroupent les rémunérations, les primes, les charges sociales et fiscales, l'assurance et les frais de formation du personnel.
- dépenses de fonctionnement : 60 789 794 de FCFA. Elles regroupent les achats de fournitures de bureau, les charges d'entretien et les prestations extérieures.
- dépenses d'investissement : 10 853 632 de FCFA. Elles couvrent les acquisitions de biens matériels et la réhabilitation des bâtiments administratifs.

Les travaux et autres charges de fonctionnement qui n'ont pas été couverts par le budget 2013 ont été reportés en 2014.

Figure 1: Répartition du budget 2013 alloué



4.2.2. Budget exécuté

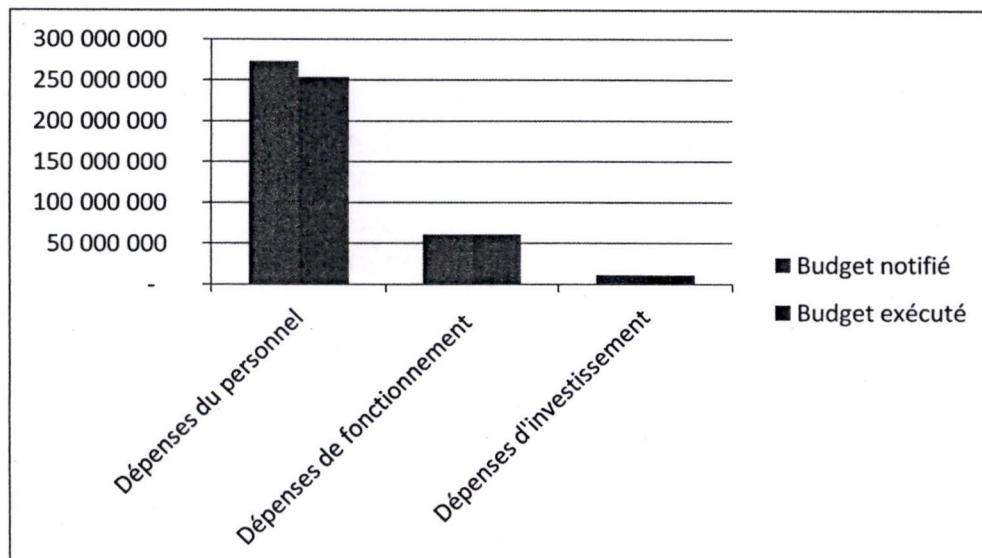
Les dépenses de personnel exécutées ont été de 253 565 450 de FCFA pour une dotation de 273 468 321 de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,7%. Cet écart s'explique par le fait que les formations du personnel n'ont pas pu être effectuées.

En ce qui concerne, les dépenses liées aux achats de fournitures de bureau, aux charges d'entretien et aux prestations extérieures, elles ont été exécutées à hauteur de 60 615 790 de FCFA pour une dotation de 60 789 794 de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,7%.

Les dépenses d'investissement de 10 853 632 de FCFA ont été exécutées intégralement.

En définitive, l'ensemble des dépenses exécutées par le Comité de Privatisation au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 325 034 872 de FCFA sur un budget notifié de 345 111 747 de FCFA, soit un taux d'exécution 94,2%.

Figure 2: Exécution du budget 2013



5. PERSPECTIVES 2014

Le Comité de Privatisation envisage pour l'année 2014 d'accélérer le rythme des opérations de privatisation.

L'objectif est d'apporter au budget de l'Etat des recettes d'environ 35 milliards de FCFA, provenant de la privatisation d'au moins sept (7) sociétés.



La réalisation de ces objectifs nécessite le renforcement des moyens humains, matériels et logistiques comme suit.

5.1. Au niveau humain, matériel et logistique

En 2014, le Comité de Privatisation envisage de réaliser les projets ci – après.

5.1.1. Au niveau humain

Il est prévu :

- le renforcement des capacités des Chargés d'Opérations et du Personnel de soutien par l'exécution d'un programme de formation touchant des domaines spécifiques de la privatisation et les tâches administratives.
- le renforcement du personnel de soutien par le recrutement d'un archiviste et d'un contrôleur interne.



République de Côte d'Ivoire

5.1.2. Au niveau matériel et logistique

Il est prévu:

- la réhabilitation du bâtiment principal et de la clôture des locaux afin de renforcer la sécurité ;
- l'acquisition de matériels et d'équipements de bureau indispensables au bon fonctionnement des services ;
- l'acquisition du véhicule de fonction du Président du Comité de Privatisation ;
- l'amélioration du système informatique de la Cellule Technique afin de l'adapter aux besoins des opérations de privatisation.

5.2. Au plan opérationnel

Le Comité de Privatisation accentuera ses efforts sur la finalisation des opérations de privatisation des sept (7) sociétés ciblées en raison de l'état d'avancement de leurs opérations et des objectifs de recettes. Ce sont : la SIB, la BIAO-CI, VERSUS BANK, NEI - CEDA, SONITRA, TRCI et PALMAFRIQUE.

Par ailleurs, le Comité de Privatisation envisage le lancement des études de privatisation des sept (7) autres sociétés inscrites dans son programme.

Enfin, un plan de communication institutionnelle sera mis en œuvre afin d'améliorer la communication vers les parties prenantes au processus de privatisation et vers le grand public.

Le plan d'actions 2014 du Comité de Privatisation sera donc résolument tourné vers l'amélioration des capacités opérationnelles, aspect indispensable à l'exécution efficace de sa mission.

CONCLUSION

Après plus de dix ans de léthargie, le Comité de Privatisation a repris ses activités en 2013 avec comme objectif d'accélérer le rythme des privatisations et contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire. A cette fin, il s'est doté de moyens au plan humain par la reconstitution de la Cellule Technique, sa cheville ouvrière.

Malgré les difficultés rencontrées au niveau budgétaire en 2013, le Comité de Privatisation a pu effectuer quelques améliorations du cadre de travail, tout en mettant des outils adéquats à la disposition de la Cellule Technique. Ces efforts seront complétés par un programme de formation touchant l'ensemble du personnel.

Une bonne communication, une transparence dans la conduite des opérations ainsi qu'une meilleure collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le processus de privatisation (Ministères, CREPMF, BRVM, Directions des Sociétés, SGI, Banques d'affaires Institutions) pourront également contribuer au succès des opérations de privatisation futures et à l'amélioration de leur acceptabilité par les populations.